

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_39
id. 758

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

FONDS DE PROMOTION DÉPARTEMENTAL

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,

- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 8 avril 2014 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : opération de restructuration du Commerce et de l'Artisanat – phase 3 du programme – TOU00793 (contrat de pays Garonne-Quercy-Gascogne – année 2013-phase1)

En 2005, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a inscrit dans sa politique de développement économique l'accompagnement du secteur du commerce et de l'artisanat en confiant au cabinet Midi Marketing une mission d'étude préalable à la mise en œuvre d'une ORCA (Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat) sur son territoire.

En janvier 2007, le compte rendu final de l'étude globale a permis d'adopter un plan d'action structurant piloté par la Communauté de Communes en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les collectivités locales, les chambres consulaires concernées et l'association "Vis ta Lomagne". Ce plan d'actions envisage un programme opérationnel de l'ORCA étalé sur 3 phases sur la période 2007-2015.

La phase 2 de l'ORCA arrive à son terme, elle a débuté en avril 2011 pour s'achever en 2013. L'évaluation de cette phase reflète un bilan très satisfaisant. Aussi, la Communauté de Communes sollicite ses partenaires financiers dans le cadre d'une phase 3 afin de poursuivre la dynamique enclenchée.

La continuité du programme par la phase 3 s'avère nécessaire pour pérenniser la dynamique économique sur le territoire communautaire. Pour répondre aux enjeux de l'appareil commercial du territoire, un plan d'actions décliné **en 7 actions** a été élaboré :

- se doter de structures indispensables à la mise en œuvre de l'ORCA,
- prendre des mesures d'ordre urbanistique pour valoriser et faciliter l'accès au centre-ville,
- se doter d'outils commerciaux collectifs et communautaires durables,
- conforter le programme d'animation commerciale des professionnels (artisans, commerçants),
- favoriser la synergie avec les acteurs locaux s'adressant à une clientèle d'étape ou de séjour,
- lutter contre les ruptures commerciales en favorisant la remise en état des locaux vacants, la transmission-reprise d'entreprise et la création ou le transfert de points de vente,
- moderniser les points de vente.

Il faut souligner qu'à l'occasion de la remise des trophées 2013 du 39ème challenge du commerce et des services parmi les lauréats dans la section "Panonceau d'or", l'Association Vis ta Lomagne a reçu, de la part de Madame la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, cette récompense nationale.

En effet, depuis sa création, cette association apporte beaucoup au commerce beaumontois à la fois par sa vitrine mais aussi par ses diverses manifestations annuelles.

Coût de l'opération

Le coût relatif à la phase 3 s'élève à **155 500 € HT** décomposé comme suit :

- | | |
|---|----------|
| - se doter des structures indispensables à la mise en œuvre d'un plan d'actions collectif (poste animatrice à mi-temps) | 20 000 € |
|---|----------|

- se doter d'outils commerciaux collectifs et communautaires durable (chèques cadeaux, carte de fidélité, guides)	19 000 €
- conforter le programme d'animation commerciale	30 000 €
- favoriser la synergie avec les professionnels locaux s'adressant à une clientèle d'étape ou de séjour (communication et accueil Educ'Tour)	1 500 €
- lutter contre les ruptures commerciales et moderniser les points de vente (bourse des locaux vacants, modernisation des entreprises)	85 000 €

Total	155 500 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Communauté de Communes	30 650 €
- Etat	24 575 €
- Région	21 850 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	3 750 €
- Association "Vis ta Lomagne"	7 775 €
- Professionnels	56 000 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	10 900 €

Total	155 500 €

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-garonnaise sollicite une aide départementale d'un montant de **10 900 €** au titre de la phase 3 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA). Cette opération est inscrite au Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne (année 2013 – phase 1).

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise une aide départementale d'un montant de **10 900 €**.

2 – Office de Tourisme de Lauzerte : éditions 2014 - TOU00838

L'Office de Tourisme de Lauzerte ayant des missions de service public

d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique locale et de développement touristique et culturel, souhaite réaliser, pour 2014, trois éditions :

- Un guide touristique 2014 "Quercy Blanc Pays de Serres" comportant l'ensemble des informations pratiques. Il sera imprimé à 5 000 exemplaires.

- Un dépliant de visite de la cité médiévale de Lauzerte.
Il sera imprimé en 10 000 exemplaires en français et 2 000 en anglais.

- Un dépliant du Jardin du Pèlerin
Il sera imprimé en 2 000 exemplaires.

Ces supports papiers de base seront remis à l'accueil (plus de 20 000 visiteurs annuels recensés dans les locaux de l'Office de Tourisme), diffusés sur les foires et salons, envoyés lors des demandes de documentation, échangés à l'occasion de la bourse départementale de documentation touristique ou autres demandes professionnelles.

En ce qui concerne la promotion, il faut rappeler que ces actions sont réalisées en cohérence avec les actions conduites par l'Agence de Développement Touristique.

Coût de l'édition

Le coût de cette opération s'élève à **5 000 €** décomposés comme suit :

- conception et impression du guide touristique	3 000 €
- conception et impression du dépliant de visite	1 000 €
- conception et impression du dépliant du Jardin du Pèlerin	1 000 €

Total	5 000 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Autofinancement	3 500 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	1 500 €

Total	5 000 €

L'Office de Tourisme de Lauzerte sollicite une aide départementale d'un montant de **1 500 €** pour les éditions 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Office de Tourisme de Lauzerte une aide départementale d'un montant de **1 500 €**.

3 – Association "Site Remarquable du Goût" de Moissac : réalisation d'un carnet de découverte pour la promotion du chasselas - TOU00829

Pour la cinquième année consécutive, l'association "Site Remarquable du Goût de Moissac" porte un projet de valorisation du Chasselas de Moissac AOC et de son territoire, "le Carnet de découverte" à travers ses acteurs :

- . des chassellatiers qui ouvrent leur ferme aux touristes, font partager leur savoir-faire...,
- . des restaurateurs,
- . des hébergeurs,
- . des artisans, points de vente...

Cette offre de découverte permet aux visiteurs de choisir des haltes à partir d'un ensemble de suggestions (visites à la ferme, restauration, sentiers pédestres, patrimoine, formules week-end...) et ainsi séjourner plus durablement sur la région.

La forte implication des prestataires, les actions de communication autour du carnet, la mutualisation des moyens avec nos partenaires, notamment le syndicat du chasselas, l'Agence de Développement Touristique et les offices de tourisme, continuent à porter leurs fruits.

Pour aller plus loin dans l'information donnée aux visiteurs et aux touristes, donner une image dynamique et moderne de la région, une application mobile sur Android est disponible depuis août 2012. Cet outil ludique et pratique d'informations sur le réseau et de géo-localisation est téléchargeable via l'ensemble des supports de communication dédiés au Chasselas de Moissac AOC (poches à fruits, dépliants, fiches recettes...).

Coût de l'opération

Le coût total de l'opération, frais de fonctionnement inclus s'élève à 16 870 €. Le coût direct relatif aux actions de communication s'élève à **12 000 €** :

- édition des carnets	5 500 €
- mise en avant application	1 000 €

- événementiel	2 500 €
- frais d'animations	3 000 €

Total	12 000 €

Plan de financement

Le plan de financement des actions de communication s'établit ainsi qu'il suit :

Promotion

- Autofinancement	1 655,00 €
- Commune de Moissac	5 000,00 €
- Communes (hors Communauté de Communes)	850,00 €
- Communauté de Communes (Lauzerte et Lafrançaise)	1 200,00 €
- Conseil Régional Midi-Pyrénées	1 000,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	2 295 €

Sous-Total	12 000 €

Fonctionnement

- Cotisations	3 400 €
- Autres	1 470 €

Total général	16 870 €

L'Association "Site Remarquable du Goût" sollicite une aide départementale d'un montant de **2 295 €**, correspondant à 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 7 650 €, pour la réalisation d'actions de promotion relatives au Chasselas de Moissac AOC et notamment le "Carnet de Découverte".

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Site Remarquable du Goût" de Moissac une aide départementale d'un montant de **2 295 €**.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

Autorisation d'Engagement 2014	57 000 €
Engagement à ce jour	14 113 €
Engagement à la présente Commission	14 695 €
Disponible sur l'exercice 2014	28 192 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du fonds départemental de promotion réuni le 8 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les aides départementales suivantes :
 - 10 900 € à la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise au titre de la phase 3 de la mise en place du plan d'actions relatif à l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA), opération inscrite au contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne (année 2013 - phase 1) ;
 - 1 500 € à l'office de tourisme de Lauzerte pour la réalisation des trois éditions suivantes :
 - guide touristique 2014 "Quercy Blanc Pays de Serres" comportant l'ensemble des informations pratiques, imprimé à 5 000 exemplaires,
 - dépliant de visite de la cité médiévale de Lauzerte imprimé en 10 000 exemplaires en français et 2 000 en anglais,
 - dépliant du Jardin du Pèlerin, imprimé en 2 000 exemplaires ;
 - 2 295 € à l'association "Site Remarquable du Goût" de Moissac pour la réalisation d'un carnet de découverte pour la promotion du Chasselas ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,